

**Procès Le Scouarnec :**

*« C'est conforme à son profil de stratège, analyse, fataliste, Me Céline ASTOLFE, avocate de la Fondation pour l'enfance, aussi partie civile. Il se contente d'acquiescer à des écrits incontestables et continue de nier les autres faits, en particulier ceux commis sur sa petite voisine. Il s'agit d'une situation terrible pour cette fillette aujourd'hui âgée de 10 ans, qui avait déjà la responsabilité de la découverte de toute cette affaire », regrette l'avocate.*



# Procès de Joël Le Scouarnec : l'accusé lâche de premiers aveux

L'ancien chirurgien digestif, jugé à huis clos depuis lundi, a reconnu les faits pour plusieurs victimes, mais a nié le viol de sa petite voisine, alors âgée de 6 ans, qui avait pourtant permis de lancer toute l'affaire.

Par **Louise Colcombet**

Le 2 décembre 2020 à 21h25

Un soulagement d'un côté, une énorme frustration de l'autre. Au troisième jour de son procès pour viols et agressions sexuelles sur quatre victimes devant les assises de la Charente-Maritime, Joël Le Scouarnec a concédé des aveux [que certaines n'osaient plus espérer](#), tant ce pédophile a bénéficié d'un silence complaisant depuis plus de trente ans.

« Froid », « fermé », [doté d'une « solide carapace »](#) selon la description de plusieurs avocats qui assistent à [l'audience à huis clos](#) depuis lundi, l'ancien chirurgien digestif a fini par « laisser filtrer un semblant d'humanité » ce mercredi, rapporte Me Delphine Driguez, avocate de deux victimes, nièces du chirurgien. Confronté à l'aînée des sœurs, désormais trentenaires, Joël Le

Scouarnec a laissé échapper quelques larmes, admettant les avoir violées toutes les deux – bien qu'il ne soit jugé que pour agressions sexuelles sur l'une d'elles. « Elles respirent enfin, après avoir retenu leur souffle toute la nuit », poursuit Me Driguez. Mardi dans la soirée, Joël Le Scouarnec avait en effet opéré une première brèche dans sa ligne de défense en reconnaissant ses agissements pervers sur trois autres victimes, qui assistent à l'audience... mais pour qui les faits sont prescrits en raison de leur ancienneté. « Cette reconnaissance est importante pour elles, et ce alors même que l'accusé ne sera pas condamné pour les viols et agressions dont elles ont été victimes », souligne Me Nathalie Bucquet, avocate des trois jeunes femmes et de l'association Innocence en danger.

« Tout ce qu'elles disent est vrai », avait alors lancé Joël Le Scouarnec, laissant entendre que c'était également le cas pour ses deux nièces, ce qu'il a confirmé ce mercredi matin tout en invoquant des trous de mémoire. Difficile en effet de soutenir le contraire tant ses propres écrits sont explicites. Saisis en perquisition, ses journaux intimes ont permis [de le confondre pour 312 autres victimes](#) au fil de sa carrière hospitalière, faits qui font l'objet d'une instruction parallèle.

Pour l'acculer, de nombreux extraits de ses carnets ont été lus à l'audience, dont le contenu abject a bouleversé jusqu'aux enquêteurs, comme l'a confirmé une gendarme venue déposer mardi, les larmes aux yeux. Mais, interrogé durant plus de deux heures ce mercredi après-midi au sujet de sa petite voisine de Jonzac (Charente-Maritime), alors âgée de 6 ans, Joël Le Scouarnec n'a rien lâché. S'il ne conteste pas s'être exhibé nu devant elle, il nie le viol... absent des carnets.

### **«Il est resté droit dans ses bottes»**

**« C'est conforme à son profil de stratège, analyse, fataliste, Me Céline ASTOLFE, avocate de la Fondation pour l'enfance, aussi partie civile. Il se contente d'acquiescer à des écrits incontestables et continue de nier les autres faits, en particulier ceux commis sur sa petite voisine. Il s'agit d'une situation terrible pour cette fillette aujourd'hui âgée de 10 ans, qui avait déjà la responsabilité de la découverte de toute cette affaire », regrette l'avocate.**